

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 637

**Artikel:** Morale et civilisation : Fourastié et le quaternaire  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013032>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Cartels: le massacre d'une loi

barrage contre une telle revalorisation: tant du côté de l'Office du personnel que de la part du président de la commission, qui ne souhaite pas avoir un directeur à ses côtés, — pour ne rien dire de l'opposition des antibureaucrates qui agitent déjà le spectre de l'Office allemand des cartels avec ses 300 fonctionnaires, dont 240 juristes...

Avec ses cinq universitaires qui devraient recevoir deux ou trois adjoints en renfort selon le «Message» du Conseil fédéral, le secrétariat n'aurait évidemment pas de quoi effrayer un cartel! Mais cela encore est trop aux yeux de beaucoup et tout particulièrement du fameux «groupe d'étude pour les questions cartellaires», sorte de machine de guerre anti-loi, montée par un avocat d'affaires zurichois (Martin Usteri) et plusieurs capitaines d'industrie suisses (François Brunner, des Câbleries de Cossonay, Rudolph Sprüngli, des chocolats, et Paul Stadlin, président de la Société des fabricants suisses d'articles en métal, Zoug).

Et tant pis pour le Dr Bruno Schmidhauser, qui voudrait tellement devenir directeur pour ne plus être soumis à l'autorité du Service de l'économie, lui-même rattaché au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique.

Et tant mieux pour le président de la commission, qui continuera de régner sur un secrétariat squelettique et sur une commission composée de «militaires», souvent trop accaparés par leurs occupations professionnelles pour trouver le temps d'étudier les masses de documents préparés en vue des séances; et le président pourra lui-même continuer de donner ses cours de droit économique européen

et suisse à l'Université de Zurich et, accessoirement, des avis et autres conseils aux organisations et entreprises intéressées par le droit cartellaire...

Autre renoncement douloureux: le droit d'intenter action civile accordé aux organisations de consommateurs par le projet de loi sur les cartels, qui reprenait sur ce point une disposition également prévue dans la future loi sur la concurrence déloyale et, pour plus de sécurité, dans le nouvel article constitutionnel voté l'an dernier sur la protection des consommateurs.

Tandis que la légitimation active des associations professionnelles et économiques n'avait évidemment pas rencontré d'opposition lors de la procédure de consultation, celle des organisations de consommateurs n'y avait pas été expressément prévue; son introduction dans le projet définitif aura valu un tour de piste flatteur et un espoir momentané aux organisations de consommateurs; lesquelles s'entendent désormais dire du reste qu'elles n'ont rien à se mêler du fonctionnement de la concurrence puisque «les consommateurs ne sauraient être considérés comme des tiers ayant à souffrir d'entraves à la concurrence». Inutile de préciser que ce raisonnement de juriste, totalement étran-

ger aux réalités économiques, a derechef convaincu toute la majorité bourgeoise de la Commission des Etats.

Dans ces conditions, il est évident qu'on pourrait tout aussi bien renoncer à la révision envisagée de la Loi sur les cartels.

Ce faisant, la gauche rejoindrait les amis de M. Usteri, qui n'attendent que le refus d'entrée en matière. Ils se félicitent de ce que les pouvoirs publics n'aient aucune réponse à donner aux problèmes structurels de l'économie suisse contemporaine: concentration accélérée, émergence d'entreprises dominantes et d'oligopoles dans toutes les branches de l'industrie et même du tertiaire, développement de la puissance d'achat des grandes chaînes de distribution, etc. Le tout est toléré au nom de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie, et de la «nécessaire rationalisation» — bref de l'évolution spontanée des structures, appelée aussi loi de la jungle.

Une loi que la législation sur les cartels devrait contraindre, car où il y a jungle, il y a abus et donc matière à prévention ou à répression. Pour autant qu'il y ait volonté d'y mettre bon ordre et non pas de laisser-aller, aux frais des salariés et des consommateurs, et aussi des entreprises les moins puissantes.

### MORALE ET CIVILISATION

## Fourastié et le quaternaire

Fourastié a contribué à populariser la division de la population active en ordres: primaire, exploitation du sol; secondaire, industrie; tertiaire, services. Dans les sociétés post-industrielles, le secteur tertiaire devient prédominant; certains sociologues songent, dès lors, à le subdiviser. Glissons-nous vers le quaternaire? C'est la question plus mélancolique qu'irrévérencieuse qu'on se posait en écoutant, dans la salle Paderewski du Casino de Mont-

benon à Lausanne, aux travées cintrées d'un rose soutenu comme une glace à la framboise, M. Fourastié. Un quaternaire non pas sociologique, mais chronologique. L'Europe du quatrième âge. Quaternaire comme un coup de cafard.

Rien ne le présageait pourtant. La salle était garnie à pleins gradins, notables, étudiants, cadres pouvant se libérer en fin d'après-midi. Le syndic Martin avait salué l'orateur et sa belle carrière intellectuelle, selon cette forme oratoire étrange où l'on s'adresse directement à l'hôte que l'on salue pour lui apprendre ce qu'il est et lui raconter sa vie. Ce qui donne textuellement: «Vous êtes né en 1907... vous avez été, etc.» Illustration de la gloire: ne

plus être le postulant qui, à la première personne du singulier, adresse son curriculum vitae (je suis né en 1907...), mais être devenu le récipiendaire à qui l'on récite à la deuxième personne du pluriel son cursus honorum (vous êtes né...).

Fourastié a, dans la science économique française, une place de choix: par l'originalité de ses recherches sur la productivité et l'évolution des prix (le coût d'un miroir, d'une coupe de coiffeur, sous Louis XIV ou de nos jours) et aussi par son ton, simple, dépourvu de cette emphase qu'affecte volontiers l'intelligentsia française.

#### IMPASSES

Sa conférence était donc une réflexion morale sur les impasses de la civilisation occidentale: pouvoir terrifiant de la science, dénatalité, crise de l'autorité; puis une invite à repenser notre modèle et nos valeurs: moins de volonté de bonheur immédiat, goût de l'effort, plus de philosophie ou de religion, nouveau dosage du long terme et du court terme. Rien qui méritât un long commentaire, pas plus qu'un éditorial du «Figaro». Depuis le démarrage de la société industrielle, les réactions (romantiques, littéraires, philosophiques) à diverses formes de scientisme ou de rationalisme, ont été nombreuses, au rythme des générations. Pendant longtemps, on aimait citer la formule de Bergson demandant pour notre civilisation «un supplément d'âme».

M. Fourastié a fait une conférence pour demander lui aussi un supplément. L'analyste de la productivité a parlé du péché originel. Itinéraire.

#### AUX ANTIPODES DES LUMIÈRES

La manière était, elle, significative. Volonté de se situer aux antipodes de l'idéologie dite des Lumières; réfutation de la superbe formule de Saint-Just: «le bonheur est une idée neuve en Europe» (présentée d'ailleurs en dehors de tout contexte et tra-

vestie en hédonisme au sens d'une recherche du plaisir immédiat).

Dès lors on est en droit de poser une question: Ce discours était-il significatif d'une évolution personnelle ou révélateur du surgissement de nouvelles-anciennes valeurs, symbole d'un retournement idéologique? Les références choisies par Fourastié expriment sa volonté d'accréditer aussi la seconde interprétation: renvoi aux écrivains catholiques du XIX<sup>e</sup>, à l'essai de René Girard (Message romantique et vérité romanesque).

Il a d'ailleurs été sur ce thème très explicite dans des ouvrages récents. Voir notamment «Les 30 Glorieuses ou la Révolution invisible» (Fayard 1979): il s'y réfère expressément à l'idéologie des Lumières, pour la juger aujourd'hui épuisée. Le «péché originel» auquel Fourastié croit, dans une interprétation non littérale il est vrai, le «péché originel» est-il le Grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle?

#### RÉCUPÉRATION

Certes, il est sain de réviser les «idées dominantes» (un ouvrage de Fourastié porte ce titre). Mais le discours que Fourastié développe est purement moral: rien des structures économiques, des inerties politiques n'est remis en cause. D'où la récupération immédiate de tels propos par la droite conservatrice qui en fait un autre usage: défense des privilèges de situation, camouflée sous des invitations à l'effort.

Tout discours moraliste qui n'est pas en même temps projet politique réformateur est immédiatement récupérable et récupéré (même remarque pour le discours égalitaire de certains milieux de gauche, appartenant à des professions privilégiées et n'acceptant pas qu'il soit touché à leurs pouvoirs). Le «supplément d'âme» réclamé devient alors l'alibi moral d'une société figée.

A. Gavillet.

GENÈVE

## L'autoroute créée des saisonniers

«L'autoroute de contournement créera des emplois»: voilà une belle affirmation qui, pour les syndicats chrétiens, était un leurre; à leur avis, pour un investissement identique la part des salaires était bien supérieure dans d'autres types de construction.

La FOBB, elle, y croyait et s'est battue en conséquence. Elle ne doit pas en être fière: ce sont 300 saisonniers supplémentaires, pris sur un contingent fédéral, que l'autoroute vaut aux Genevois.

Quant aux conditions de travail, les débuts sont prometteurs: dernièrement, sur une portion du chantier (au collecteur de Blandonnex) une entreprise a introduit le travail par équipe en deux fois huit heures, puis a passé au 3 x 8 sous un prétexte technique.

Reste à savoir où logeront ces travailleurs: il manque 2000 à 3000 lits pour les saisonniers de la construction, selon l'Office cantonal du logement. Mais ceux qui devraient les occuper sont bien là... Les logements existants sont souvent indécents: baraque de 80 lits sans un seul téléphone, complexe de 216 lits sans chambre commune (le règlement cantonal en la matière en exige une pour 30 lits), ou possibilité de cuisiner mais sans réfrigérateur.

Et que dire de ces baraques de la rampe du Pont-Rouge, au Petit-Lancy, où un chauffage au gaz dangereux a été remplacé par un chauffage électrique qui n'a jamais été raccordé, mais le loyer adapté en conséquence, de Fr. 80.— à Fr. 125.—?

#### ATROCE

Atroce méprise dans DP 635, 29.4.1982. Texte intitulé «DMF: SCF devient SFA». Situant le prof. Dr. W. Rüegg, nous l'affublions du qualificatif «socialiste dur». De quoi bouleverser l'horizon universitaire de centaines d'étudiants... Il fallait lire «sociologue dur». Toutes nos excuses.